

**Commune
de AZÉ
41100**

(Loir-et-Cher)

Date de la convocation
02/12/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le neuf du mois de décembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de AZE, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame BOULAY Maryvonne, Maire.

Présents : Mesdames BOULAY Maryvonne, CHERAMY Laure-Aline, JOLY-LAVRIEUX Martine, LANDRÉ Béatrice, MOTTIER Catherine, RENOU Christelle,
Messieurs DELGADO Louis, GAUTHIER Cédric, MARCO Benjamin,

Absents excusés : Mme GUILLOU Sylvie qui a donné pouvoir à Mme JOLY-LAVRIEUX Martine,

Mme BIGOT Valérie qui a donné pouvoir à M. GAUTHIER Cédric,

M. CHÉRAMY Jacky qui a donné pouvoir à M. DELGADO Louis,

M. LELEU Eric qui a donné pouvoir à Mme LANDRE Béatrice,

Absent non excusé : TYTGAT Loïc.

Mme LANDRE Béatrice a été désignée secrétaire de séance ;

Mme le Maire informe que dans le cadre des travaux d'installation d'un parcours de santé envisagés pour 2026, une subvention peut être demandée à la CAF.

L'association Ribambelle&Cie et l'accueil périscolaire des enfants pendant la période d'école occupent les locaux de l'école à hauteur de 59 %.

Mme le Maire informe que la CAF peut subventionner ce projet sur une base de 59% du montant total HT des travaux concernant la pose d'un parcours de santé à l'étang. Le montant estimatif pour ce projet est de 41 965.82 € HT, ce qui pourrait porter le montant de la subvention demandée à la somme de 16 786.33 €.

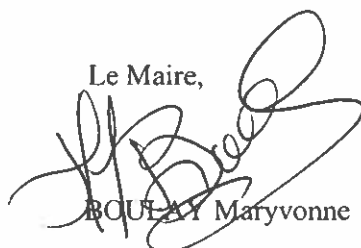
Mme le Maire demande aux membres présents de bien vouloir :

- adopter l'opération et arrêter les modalités de financement ;
- solliciter une aide financière auprès de la CAF pour la réalisation du projet objet de la présente demande ;
- attester que les travaux ne sont pas commencés ;
- s'engager à respecter toutes les obligations réglementaires ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide :

- d'adopter l'opération et arrêter les modalités de financement ;
- de solliciter une aide financière auprès de la CAF pour la réalisation du projet objet de la présente demande ;
- d'attester que les travaux ne sont pas commencés ;
- de s'engager à respecter toutes les obligations réglementaires ;

Le Maire,



BOULAY Maryvonne

Le secrétaire de séance



LANDRE Béatrice

En exercice	Présents	Votants
14	9	13

OBJET DE LA DELIBERATION

N° 2025-69 Demande de subvention CAF pour le parcours de santé

Envoyé en préfecture le :
15 DEC. 2025

Déposé en ligne le

15 DEC. 2025